



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter Mars 2019

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, DE SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

Sommaire

1) Nos prochains rendez-vous : attention, il y en a 4 !

- Opération Plage Propre par les Écocitoyens
- "Nous voulons des coquelicots"
- Réunion mensuelle spéciale orchidées
- "Nature propre" à Andernos

2) Une enquête publique sur le zonage des eaux usées et des eaux pluviales

3) Bulletin d'adhésion

NOS RENDEZ-VOUS

1. Samedi 30 mars, opération Plage propre

RV à 9.30 h plage de Suzette à Lanton (avenue de Californie, parking)

À l'instar de l'ensemble des rivages du monde, les côtes françaises sont aujourd'hui plus que jamais confrontées à une invasion de déchets. Les innombrables détritiques qui se retrouvent sur la plage sont un danger mortel tant pour la faune que pour la flore, et donc pour l'ensemble de l'écosystème marin. Chaque minute, des tonnes de déchets finissent en mer si bien que l'on parle de « septième continent ». Une chose est sûre, cette source importante de pollution, qu'elle soit amenée par les flots ou directement abandonnée sur le sable, est due à l'inconscience de l'être humain, voire de son manque de considération pour sa planète.

Persuadés que chaque geste compte, les Écocitoyens du Bassin d'Arcachon organisent un grand nettoyage de plage, ouvert à tous : adhérents de l'association comme non adhérents. Parce que la préservation de la nature est primordiale pour les générations actuelles et futures agissons ensemble ! Il est demandé aux participants de s'équiper de **gants** de ménage ou de jardin et de vêtements adaptés. Les **sacs-poubelle** seront fournis par l'association.

Nota : L'opération, prévue depuis un certain temps, est sans rapport avec le récent naufrage du cargo "Grande America". Toutefois il n'est pas question de prendre le moindre risque : si nous trouvons des galettes de fuel ou des oiseaux mazoutés, nous respecterons les consignes.



Vendredi 5 avril à 18.30 h

Rassemblement "Nous voulons des coquelicots" - stop pesticides !

Nous ne l'organisons pas ce mois-ci sur le Nord Bassin, mais s'il y a un rassemblement à Andernos ou Arès, nous participerons.

Sinon, rassemblement à Arcachon même jour même heure, RV devant la Sous-préfecture.

Vendredi 5 avril à 20.30 h

Réunion mensuelle "spéciale orchidées" à la Maison du Port d'Andernos

à Andernos

"Le temps des bouffons et des langues bien pendues"

Non, nous ne parlerons pas de politique mais de botanique. Les jours rallongent, et les premières orchidées sauvages pointent le bout de leurs fleurs. Deux espèces très intéressantes poussent dans les pelouses basses, plus ou moins fraîches et plus ou moins sèches, sur des sols relativement neutres : l'*Orchis morio*, ou orchis bouffon, et la *Serapias lingua* (sérapias langue). Ces deux plantes sont faciles à reconnaître, surtout la seconde avec son labelle en forme de langue ; sa fleur a des sépales et des pétales en forme de casque, avec un labelle tacheté ; ses feuilles sont vertes, immaculées. D'aspect très différent, l'orchis bouffon et la sérapias langue sont pourtant très proches génétiquement et peuvent s'hybrider. Toutes deux vivent en symbiose avec des champignons microscopiques (il ne faut surtout pas les transplanter, c'est toujours voué à l'échec !) et elles ont besoin d'insectes pour leur pollinisation, tout comme les autres espèces d'orchidées : les *Dactylorhiza*, les *Ophrys* ou les *Sabots de Vénus*. Menacées par l'abandon des prairies de fauche qui entraîne un embroussaillage préjudiciable, par la destruction des milieux, urbanisation ou voies de communication, ces orchidées indigènes sont de plus en plus rares.



Si ces plantes vous intéressent, venez les découvrir lors de la soirée des Écocitoyens, qui leur sera consacrée ; vous apprendrez ainsi à compter les pétales de ces fleurs pour savoir les identifier.

Samedi 6 avril

Nature propre à Andernos, RV à 9 h à la Maison du Port

Tous les ans, le premier samedi d'avril, les associations nettoient la nature à Andernos. Pensez à vous équiper de gants de ménage ou de jardinage et une tenue appropriée au temps. Nous avons choisi de nettoyer la plage du port ostréicole jusqu'à Saint-Brice. Nous nous intéresserons aux macro-déchets bien sûr, mais surtout micro-plastiques, ceux qu'habituellement, on ne voit pas : les "larmes de sirènes", de minuscules perles de plastiques destinées à l'industrie. Tombés des bateaux, les conteneurs en contiennent des tonnes mais on en retrouve partout dans le sable et dans la laisse de mer. L'important est d'en récolter un maximum - à la pince à épiler si besoin.



2. ENQUÊTE PUBLIQUE ORGANISÉE PAR LE SIBA

Le Bassin d'Arcachon est une cuvette située en dessous des lacs médocains et landais. Par exemple le lac de Cazaux se trouve à +19 m au dessus du Bassin, le lac de Lacanau à +16 m. Le Bassin d'Arcachon est donc le réceptacle de toutes les eaux de ruissellement qui lessivent le pourtour et amènent toutes les pollutions provenant des zones urbanisées et des champs cultivés, plus les 28 ruisseaux, canaux et crastes qui s'y jettent. Il est donc crucial, afin de préserver la qualité des eaux du Bassin pour l'économie, les cultures marines, le tourisme et la biodiversité, que non seulement les eaux usées soient canalisées et traitées mais que tout soit fait pour éviter que les eaux pluviales polluées arrivent dans le Bassin.

Mais est-ce bien le cas ?

Le zonage du réseau d'assainissement

Nous ne pouvons que souscrire à la conception séparée des deux réseaux. Mais le doute est permis quant au fait qu'ils soient partout séparés.

Nous pensons que de nombreux foyers raccordés au réseau des eaux usées ne respectent pas la

séparation des deux réseaux Et que dire des débordements causés lors des épisodes de fortes précipitations. Dès qu'il y a période pluvieuse suivie de débordements de fossés, le tout-à-l'égout déborde inondant les maisons ou les routes. À tel point que dans certains lieux, la solution a été de créer des bassins d'expansion pour soulager les réseaux. Ces bassins d'expansion, pourtant reliés au réseau d'assainissement, n'apparaissent nulle part sur les cartes, et pourtant ils existent.

La Directive Européenne (DCE), la loi sur l'eau disent qu'il est interdit de "*déverser les eaux usées dans le milieu naturel sans traitement préalable*".

Exemple de bassin d'expansion : pour pallier aux inondations du rond-point de Ségorbe à Andernos, il a été pensé et réalisé un bassin d'expansion entre la gendarmerie et le 7, avenue d'Arès, sur le bel espace vert qui permet de rejoindre la forêt de Coulin et dont le propriétaire est le Conservatoire du Littoral. En suivant quelques images parlantes qui montrent que le réseau d'eaux usées se déverse parfois dans la nature par ce vase d'expansion. Il ne figure pas sur le zonage. C'est illégal et c'est inadmissible. Le bassin se remplit puis s'assèche dans la journée, restent des immondices dans la nature.



Les insuffisances du réseau

Le SIBA assure que son réseau d'assainissement est suffisant avec une capacité de traitement de 290 000 équivalents-habitants, mais il est permis d'en douter parfois quand nous voyons déborder le réseau sur la route ou dans la nature. Comment cette installation qui date de 1971 pourra-t-elle absorber les effluents de 20 000 habitants de plus, soit un total de 135 810 habitants à l'horizon 2030 ?

D'autre part, les deux stations d'épuration sont de deuxième génération et ne savent pas traiter les composants chimiques par exemple les molécules des médicaments. Ces substances sont donc rejetées dans la mer, qui a, on le sait, un fort pouvoir de dilution. Mais que penser de l'accumulation de ces substances depuis bientôt 50 ans ? Il faut donc songer à remplacer ces stations d'épuration peu performantes dans un futur proche.

On nous dit que les effluents sont contrôlés en deux points : au niveau de la station de refoulement de La Teste, et au point de rejet en mer dans le panache du wharf de la Salie. Ces contrôles se font :

- au niveau bactériologique, ce qui est très important car le SIBA est garant de la qualité des eaux de baignade,
- au niveau des micro-polluants en particulier des métaux lourds,
- au niveau physico-chimique.

Or on nous dit que ces contrôles sont fait sur 24 h à une périodicité mensuelle, ce qui nous semble tout à fait insuffisant. Il faudrait que ces contrôles soient faits de façon plus rapprochée, au minimum sur une périodicité hebdomadaire.

Le zonage du réseau d'eaux pluviales

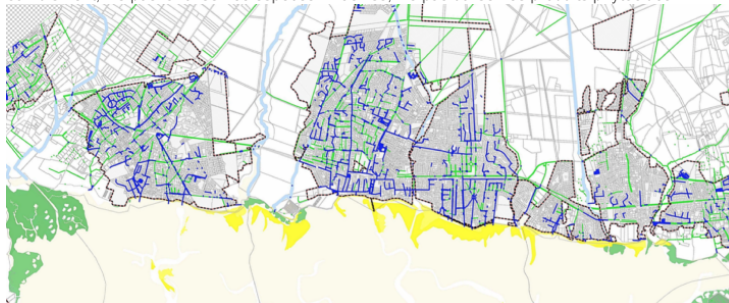
La pollution des eaux pluviales est apportée par le ruissellement sur les zones imperméabilisées comme les routes et allées bitumées, les champs cultivés, les jardins, etc.

Tout d'abord, saluons le travail fait par le SIBA au niveau de la gestion des eaux pluviales sur les terrains des particuliers. L'infiltration à la parcelle est une bonne solution, l'important c'est que ces règles soient respectées. Il serait sûrement bon d'y ajouter une interdiction d'utiliser des enrobés bitumés pour les allées carrossables.

Toutefois, une grande partie de la pollution se retrouve dans les fossés, crastes puis les canalisations qui viennent se jeter directement dans le bassin.

Nous sommes très favorables à la disposition B.3.3/R du SAGE Leyre qui préconise de "*Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement non polluées en particulier à proximité de zones humides ou de lagunes. - Privilégier les noues enherbées, - Limiter l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement, - Pour les eaux présentant un risque, un traitement préalable devra éliminer tout risque de pollution des milieux*". Toutefois, nous pensons que les zones humides et les lagunes peuvent recevoir des eaux polluées car elles ont la capacité de dépolluer. Ce sont des dépollueurs naturels.

Cela s'appelle la phyto-remédiation : par des processus physiques, géochimiques et biologiques, le travail conjoint des plantes et des micro-organismes réduit les pollutions engendrées par les métaux lourds, nitrates, pesticides ou autres éléments chimiques. Les polluants sont soit piégés, soit transformés, ce qui contribue à purifier l'eau. Il faut donc protéger les zones humides. C'est ce que préconise la disposition C.2.4/A : "*Veiller à la préservation des zones humides, Préserver les secteurs boisés bordant les berges, afin d'assurer la bonne tenue des berges et préserver au maximum la faune et la flore. Adopter des techniques adaptées de franchissement, permanents ou temporaires, Respecter l'état et la qualité des émissaires en y évitant tout rejet direct ou comblement, Ne pas favoriser les espèces invasives, Ne pas utiliser les produits phytocides*".

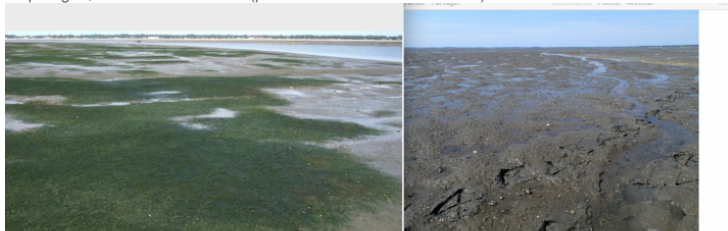


" Sur notre image, on voit une vingtaine d'exutoires directs dans le Bassin, en bleu foncé. Source : le document de l'enquête publique.

Il faut au maximum éviter les rejets directs vers les émissaires et le Bassin. Chaque fois que ce sera possible, créer des bassins de rétention qui seront autant de zones humides artificielles favorisant la dépollution des eaux avant tout rejet dans le Bassin.

La situation écologique du littoral Nord Bassin est catastrophique

Chacun peut constater que l'estran à marée basse est entièrement dépourvu des herbiers qui le tapissaient, qui maintenaient le substrat sablo-vaseux et constituaient un abri, une nurserie pour les coquillages, crustacés et alevins. (photo source Ifremer Arcachon)



: L'herbier de la « seconde » station Estey Tort HZN en septembre 2007 : L'herbier de la « seconde » station Estey Tort HZN en août 2015.

Pourquoi cette destruction des herbiers s'est-elle produite au niveau du littoral Nord Bassin et pas dans les autres parties du Bassin qui comportent elles aussi des émissaires direct? Nous pensons que les ruisseaux, fossés et crastes du Nord Bassin drainent plus de champs cultivés que les autres parties du Bassin. D'autre part nous avons constaté que les exploitants ne respectent pas l'obligation de laisser des bandes enherbées de 5 m de large de part et d'autre des émissaires. Sur cette photo, les maïs ont été plantés jusqu'au ruisseau, caché par la végétation.



De plus, les eaux littorales ne se renouvellent pas de la même façon que dans les autres parties du Bassin qui bénéficient de courants forts et de la marée. Les eaux littorales du fond du Bassin mettent 21 jours pour se renouveler complètement.

Les herbiers de zostères, la zostère naine en particulier (*Zostera noltii*), constitue un habitat Natura 2000 qui doit être protégé et dans le cas du Nord Bassin, restauré.

Il est donc indispensable que les eaux de ruissellement rejetées au niveau des émissaires directement dans le Bassin soient des eaux déjà épurées, ce qui ne semble pas être le cas. Nous émettons une réserve concernant le réseau pluvial qui doit prévoir plus de bassins ou de noues de dépollution avant tout rejet dans le Bassin.

Pour en savoir plus sur la pollution des eaux usées et des eaux pluviales, nous vous conseillons de visionner cette présentation de 25 minutes faite par un chimiste de la SEPANSO 40 sur les micropolluants. Suivez le lien : https://www.youtube.com/watch?v=K9VINXIKv_g&t=3s&frags=pl,wn

Et si vous voulez faire quelque chose, commencez par utiliser des produits d'entretien que vous pouvez faire vous mêmes, qui ne vous rendront pas malades et qui ne pollueront pas l'eau. C'est ici : <http://100pour100gironde.fr/newsite>

3 ADHÉSION / RENOUVELLEMENT

1 personne: 12 euros, couple 20 euros

Étudiant, chômeur: gratuit

Possibilité de payer en OSTREA monnaie locale complémentaire



BULLETIN D'ADHESION 2019

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale
33630 Arcachon les Bains

La cotisation ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Je deviens membre

		Chèque	Espèces
☐ Actif.....	je verse la somme de	euros..... ☐	☐
☐ Bienfaiteur.....	je verse la somme de	euros..... ☐	☐

Date: Signature: